

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze avril à vingt heure trente,
Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Clairac, sous la Présidence de Monsieur Michel PERAT, Maire de Clairac.

Etaient présents : M. CASSIN Dimitri, Mme Marie-Claude VIOLARD, M. LEOMANT Philippe, Mme VERHAEGHE Carole, MM. DELCOUSTAL Gérard, Mme SAVIN Odile, M. SFILIGOÏ Alain, Mmes VERMANDE Chantal, CADORIN Véronique et BLANCHET Cécile.

*Pouvoir de Christophe DOMANGE à M. PERAT
Pouvoir d'Odile TRAMOND à Mme VERHAEGHE
Pouvoir d'Anne ARNAUD à Mme CADORIN
Pouvoir de Thierry BERNEGE à M. CASSIN*

Etaient absents : MM. GALLINE Jacques, CABANE Bernard, Mme Annette GAY et M. Philippe HEGO.

Madame Cécile BLANCHET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau.

Le Conseil Municipal prend acte du procès-verbal de la séance du 27/02/2018.

010418 – Vote des taux d'imposition 2018.

Rapporteur M. CASSIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE DE NE PAS AUGMENTER les taux d'imposition en 2018

DECIDE DE RECONDUIRE ET DE FIXER comme suit les taux d'imposition pour l'année 2018 :

- | | |
|---------------------|----------------|
| • TAXE D'HABITATION | 8.86 % |
| • FONCIER BATI | 19.72 % |
| • FONCIER NON BATI | 66.98 % |

020418 – Vote des budgets primitifs 2018.

Rapporteur M. CASSIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

VOTE les budgets primitifs de l'exercice 2018, par chapitres et par opérations, pour le budget principal et les budgets annexes, qui s'équilibrent comme suit :

Budget Principal

Fonctionnement	2 630 631 €
Investissement.....	1 171 280 €

Budget Assainissement

Fonctionnement	302 998 €
Investissement.....	304 389 €

Budget Base de Loisirs Fluviale

Fonctionnement	45 311 €
Investissement.....	79 259 €

Budget Lotissement des Pruniers

Fonctionnement	645 223 €
Investissement.....	674 370 €

030418 – Vote des subventions 2018.

Rapporteur M. CASSIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE DE VOTER les subventions attribuées aux associations et imputées à l'article 6574 qui s'élèvent à 54 490 €, dont 30 000€ à l'Amicale Laïque.

040418 – Tarifs de la Base de Loisirs Fluviale pour 2018.

Rapporteur M. PERAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE, avec 7 voix pour et 4 voix contre (Marie-Claude VIOLARD, Odile SAVIN, Philippe LEOMANT, Michel PERAT), les tarifs 2018 pour le camping et le bar-restaurant proposés par M. Thierry LE MAREC, délégataire de la Base de Loisirs Fluviale.

050418 – Constitution de servitudes au profit d'ENEDIS.

Rapporteur M. DELCOUSTAL

Pour améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, Enedis doit réaliser des travaux sur la parcelle référencée au cadastre sous le numéro 4 de la section ZL, située au lieu-dit « Lamignone » et appartenant à la mairie. Enedis aura également besoin d'un droit de passage sur cette parcelle afin de réaliser tous travaux d'entretien, d'élagage, de réparation, de construction ... nécessaires pour les besoins du service public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés : AUTORISE M. le Maire à signer les conventions conférant ces droits à ENEDIS, lesquelles seront authentifiées par acte notarié établi chez Me AUGARDE, notaire à PUYMIROL 47.

060418 – Avis du Conseil Municipal sur le projet d'extension du plan d'épandage agricole du digestat de l'unité de méthanisation exploitée par la SAS du BIOVILLENEUVOIS.

Rapporteur M. Delcoustal

Le conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le dossier d'enquête publique déposé par la SAS BIOVILLENEVOIS, unité de méthanisation qui produit du biogaz, et engendre du digestat brut liquide. L'objet de cette enquête publique est d'obtenir une autorisation complémentaire d'épandage agricole du digestat. Les parcelles concernées à Clairac appartiennent à l'EARL de RIBET, représentée par Mickaël GIBERT, dont le siège social est situé à LAPARADE, pour une superficie totale de 28.97 ha (réparties sur différents lieux-dits : AL PRAT TORT, LAMIGNONE, CAPDEMAIL, LE CARRELOT DE MONTBARBAT, CARPINET, BORDE NEUVE et BORDE BASSE).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, EMET un avis favorable sur ce dossier d'enquête publique.

070418 – Adhésion à la nouvelle convention du CDG 47 : « Accompagnement Numérique ».

Rapporteur M. PERAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE D'ADHERER à la convention « Accompagnement Numérique » proposé par le CDG 47,
AUTORISE le paiement du montant de la cotisation annuelle s'élevant à 2 773.00 euros correspondant au forfait « METIERS »,

080418 – Aménagement de bourg et sécurisation de la place de l'Hôtel de Ville/Rue Maubec/Ilôt des Frères : demande de subventions.

Rapporteur M. LEOMANT

Afin de poursuivre les travaux de valorisation du centre-bourg (dont la première étape a été l'aménagement de la Place du Fort), la Collectivité souhaite désormais aménager la place de l'Hôtel de ville, la rue Maubec et l'ilôt des Frères (rénovation de chaussée, de trottoirs, création d'arrêts minute pour desservir les écoles et de stationnement, nouveau parking).

L'Avant Projet Sommaire fourni par le groupement Faustine BAROT, architecte – Vanessa LEYDIER Paysagiste/Urbaniste et AC2i cabinet VRD s'élève à 508 380 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE l'avant- projet d'aménagement,

SOLLICITE auprès du Département de Lot-et-Garonne, de l'Etat et de LEADER les subventions les plus élevées possibles.

090418 – Transfert de propriété du mur jouxtant le gymnase.

Rapporteur M. LEOMANT

Des travaux de mise aux normes aux règles d'accessibilités doivent être entrepris sur le gymnase. Un ajout nécessaire s'appuiera sur un mur situé en limite de propriété et appartenant à l'indivision MEYER, laquelle propose de le céder gratuitement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE d'ACQUERIR gratuitement le mur séparant la propriété de la Commune et celle de l'indivision MEYER et cadastré section AB n° 954 d'une superficie de 5 m2.

PREND EN CHARGE les frais de géomètre et acte notarié.

100418 – Choix de l'emprise du zonage d'assainissement collectif.

Rapporteur M. DELCOUSTAL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE la proposition d'emprise du nouveau zonage d'assainissement collectif telle qu'elle est annexée à la présente ;

DECIDE de soumettre ce zonage à l'enquête publique réglementaire ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette procédure et pour signer toutes les pièces nécessaires.

110418 – Questions diverses.

Rapporteur M. PERAT.

Désignation des nouveaux délégués au Syndicat mixte du Tolzac.

Suite à l'extension du périmètre de compétence du Syndicat Mixte d'assainissement des Vallées du Tolzac sur une partie des Communes de Clairac et Gontaud de Nogaret, ce dernier sollicite de Val de Garonne Agglomération la désignation de 2 titulaires et 2 suppléants comme représentants au Comité Syndical de ce syndicat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

Délégués titulaires : Michel PERAT et Gérard DELCOUSTAL

Délégués suppléants : Dimitri CASSIN et Thierry BERNEGE

Désignation de nouveaux délégués au SIVOM des Eaux de Clairac-Castelomoron

Il convient de remplacer certains représentants de la Commune de Clairac au SIVOM des Eaux de Clairac-Castelomoron.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- 2 titulaires : M. Francis SERRES et M. Gérard DELCOUSTAL
- 2 suppléants : M. Thierry BERNEGE et Mme Florence VRIGNAUD ;

